

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
DE LA RÉGION URBAINE
DE GRENOBLE
SCoT 2030



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

DES NOUVELLES DE L'EP SCoT...

Le SCoT

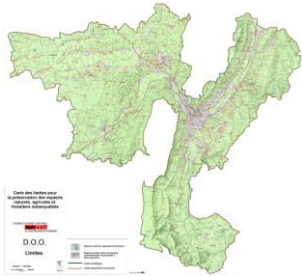
Concertation

*"Pourquoi le SCoT a-t-il ce périmètre ? Va-t-il concentrer les nouveaux logements dans l'agglomération grenobloise ? Que propose-t-il pour mieux se déplacer ?" ... Voici quelques-unes des questions abordées lors des **réunions publiques** organisées par l'Etablissement Public du SCoT, entre le 29 mars et le 26 mai 2011. **Plus de 700 personnes s'y sont données rendez-vous** afin de discuter, avec leurs élus, des grandes orientations que le document pourra donner aux PLU. [Retrouvez le contenu des débats](#) dans les pages consacrées à la concertation.*

Suite à une première audition, en juin 2010, le Bureau syndical a proposé aux associations de la Région grenobloise **un nouveau temps d'échanges, le 6 juin 2011**. Cela a permis **de recueillir leur avis sur les avancées du SCoT**, notamment en ce qui concerne les premiers éléments prescriptifs. [Retrouvez toutes les contributions en ligne...](#)

Le SCoT

Consommation d'espace



Réduire la consommation d'espace est un des principaux objectifs du SCoT, donné par la loi Grenelle 2. Sur la région urbaine, cela est effectivement un enjeu majeur. Pour y répondre, l'EP SCoT a engagé dès l'automne 2010, avec une mission confiée à l'agence d'urbanisme et l'appui des collectivités concernées, **un important travail avec les communes** de la région urbaine. **Leur objectif : réduire les surfaces urbanisables** prévues dans le Schéma directeur de 2000.

Plus de 2300 ha ont d'ores et déjà été identifiés comme pouvant revenir à une vocation naturelle ou agricole, par rapport au schéma directeur de 2000, rendant concrètement compte de la capacité du SCoT à valoriser les espaces naturels, forestiers et agricoles, en amont des projets d'urbanisation. La validation par les élus, du tracé de ces nouvelles limites, accompagnera l'arrêt du document.

La CEP

Dans le cadre de ses chantiers 2011, la **Communauté de l'eau potable continue à participer aux travaux du SCoT**.

Pour l'élaboration du DOO, un groupe de travail ad hoc a permis de ré-affirmer les principales orientations et prescriptions à suivre en matière d'eau potable : notamment, le principe de **l'économie de l'eau** et de la nécessité d'aborder aménagement du territoire et urbanisme **au regard des bilans quantitatifs et qualitatifs de la ressource, dans les territoires** (base de données 2006, prospective bilan besoins ressources pour 2025).

Voir les [publications de la CEP...](#)

Par ailleurs le chantier sur **l'harmonisation du prix de l'eau** a pris sa vitesse de croisière avec l'arrivée, au 1^{er} janvier 2011 et pour 3 ans, d'un doctorant dans l'équipe de la CEP. Il réalise un important travail d'enquêtes et d'analyse des données, toujours avec l'appui de la DDT et du laboratoire GESTE de Strasbourg. Deux ateliers techniques se sont d'ores et déjà déroulés (mars 2011 et le 12 juillet 2011), le troisième est prévu le 20 octobre.

Voir les [publications de la CEP...](#)

Une nouveauté en lien avec l'actualité territoriale : suite à une validation politique le 30 juin 2011, dans le cadre de la Conférence permanente de la CEP présidée par Charles BICH, le périmètre de l'étude sur l'harmonisation du prix de l'eau **s'est étendue à compter du mois de juillet aux nouvelles communes potentielles de la METRO**, inscrites dans le premier projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal porté par le Préfet de l'Isère.

Affaire à suivre ...

Voir les [publications de la CEP...](#)



Focus

En 2020, **la mise en œuvre du SCoT permettrait une réduction de près de 13% des émissions de CO2**, par rapport à 2006. C'est **deux fois plus que dans l'hypothèse d'un laisser-faire** ne prenant en compte que les progrès technologiques... Voilà ce que révèlent les premières modélisations de l'étude « SCoT & CO2 », portée par l'Etablissement public du SCoT avec les partenaires énergie-climat du territoire. Le SCoT pourrait donc devenir un élément clé de l'amélioration des conditions de vie. [Lire la suite...](#)

L'agenda du SCoT

- 13 juillet 2011 : proposition d'une première version stabilisée du Document d'orientations et d'objectifs (DOO, document prescriptif du SCoT)
- 13 septembre : 2^{ème} audition des Personnes publiques associées
- Octobre : arrêt du SCoT par les élus du Comité syndical de l'Etablissement public du SCoT

- Automne/hiver : consultation des Personnes publiques associées, pour avis sur le projet
- Printemps 2012 : enquête publique

L'agenda de la CEP

- Automne 2011 : journée élus et techniciens sur l'intérêt de la mutualisation des services et l'harmonisation du prix de l'eau (date à préciser).

NOUVELLES
PUBLICATIONS



PARTICIPEZ
AU DEBAT
PUBLIC



[Crédits](#)